

Positionnement du comité de la crèche La Marelle sur la politique communale scolaire et extrascolaire

Eléments déterminants

Dans le rapport de faisabilité technique (rapport final du 27.02.2019) il est souligné à plusieurs reprises de l'importance, suite à la fusion et à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, de créer un nouveau « site unique » afin de correspondre aux directives en vigueur de la DICS. Trois différents scénarios sont proposés visant à absorber les besoins exprimés par la Commune, soit : 13 salles de classes primaires, 2 classes d'activités créatrices, 2 salles des services auxiliaires scolaires (SAS) et 2 salles d'appuis. Or, deux scénarios sur trois (scénarios 1 et 2) affectent directement les surfaces actuellement utilisées par la crèche La Marelle.

Evaluation

Scénario 1

Le jardin actuellement utilisé par la crèche, loué par la Commune, sera largement affecté par la nouvelle construction. En effet, non seulement le soleil ne serait plus ou peu présent dans le jardin mais, comme indiqué sur les plans (pages 23 et 127) le terrain de Basket serait éventuellement déplacé dans le jardin actuel de la crèche. Les conséquences pour les enfants de la crèche seraient néfastes. En effet, ils n'auraient plus la possibilité d'utiliser un espace extérieur. Or, plusieurs études et plusieurs directives soulignent à juste titre l'importance, pour les enfants, de pouvoir « dépenser » leur énergie dans des espaces extérieurs sécurisés.

Scénario 2

Comme dans le scénario 1, le scénario 2 affectera les jardins de la crèche. Une partie du nouveau bâtiment sera attaché au jardin. Les mêmes effets néfastes sont donc attendus pour les enfants : perte de lumière directe et réduction de la surface de jeu.

Scénario 3

Concernant la crèche nous n'avons aucune remarque à ce propos. En effet les surfaces de la crèche ne seront pas touchées par cette solution.

Ecole de Corpataux

Suite à cette nouvelle politique l'école de Corpataux n'accueillera plus d'enfants, ces derniers étant redirigés vers Rossens. De ce fait, et suite à une vision locale effectuée par le comité le 14 février 2019, le comité donne un avis favorable pour un déplacement du site de Grangeneuve dans les locaux de Corpataux (parcelles 133 et 137). Plusieurs travaux de remise en état devront être effectués.

Un point interpelle le comité de la crèche :

- « le bâtiment principal sera réaffecté en crèche (étages inférieurs), tandis que les deux étages supérieurs seront mis en réserve des besoins futurs de la crèche. ***Dans l'intervalle, ces espaces pourront être valorisés (usage public ou privé). Cette réaffectation nécessitera des interventions mineures sur le bâtiment (à l'instar de ce qui avait été fait à l'ancienne école de Villarod lorsque la crèche avait pris possession transitoirement des locaux.*** » (page 18)

La crèche saura valoriser dès l'emménagement les étages supérieurs. En plus des salles d'accueil pour les enfants, la crèche aura besoin d'une salle de colloque, de stockage, d'un économat, d'une cuisine, d'un bureau, etc.

Conclusion

La crèche, point fondamentale pour la petite enfance de la commune de Gibloux et des communes limitrophes sera affectée par le choix des scénarios 1 et 2, principalement en termes d'espaces extérieurs.

Nous nous positionnons donc en faveur du scénario 3.

Concernant l'Ecole de Corpataux le comité de la crèche est ouvert à des discussions avec la Commune afin de remettre en valeur ce bâtiment qui ne sera plus utilisé mais qui se trouve dans la surface de la Commune.

Le comité de la crèche La Marelle

Farvagny, le 2 octobre 2019